

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: un Malien dépouillé de plus d'un million au Champ



Photo: Christelle Ntsame

La moto de la victime.

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Le 25 mai passé, un Malien a été dépouillé d'un montant de plus d'un million de francs par un groupe de bandits. Les faits ont eu lieu au quartier le Champ, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. Il est environ 11 heures, lorsque ces individus armés de machettes et autres couteaux tombent sur la victime qui est au guidon

d'une moto. Après l'avoir neutralisée, les agresseurs s'emparent de son argent. Selon certains témoins qui ont vécu la scène mais ne sont pas intervenus par peur de représailles, la victime serait connue des malfrats notamment de la

bande dite à " Dewaza ". En effet, " on a remarqué que le ressortissant malien vient quotidiennement au quartier pour récupérer les fonds des transactions Airtel money chez les boutiquiers ", relate une riveraine visiblement apeu-

rée. Ici au Champ, poursuit-elle, " on est dépassé par le niveau d'insécurité. Le problème est que, malgré les arrestations consécutives aux plaintes des populations, on croise dans les rues les bandits en liberté. Disons qu'ils sont

relâchés le lendemain ou quelques jours après. On les voit et on a peur". Le Malien a porté l'affaire auprès de la Police judiciaire (PJ) dont les éléments sont actuellement sur les dents pour retrouver les malfrats.

Mouila: un python meurt après avoir avalé une tortue

F.N
Mouila/Gabon

Un python d'environ 6 mètres a trouvé la mort après avoir avalé une tortue dans un marécage à la périphérie de la ville de Mouila. Les faits ont eu lieu dernièrement à Mangui, un quartier du 2e arrondissement de Mouila. D'après les témoignages recueillis auprès des habitants, c'est en allant à une partie de pêche, qu'un compatriote dont l'identité n'a pas été révélée, s'est retrouvé nez à nez avec un python. Une fois près des eaux, l'attention du pêcheur est d'abord attirée par une odeur nauséabonde, puis la présence de mouches. Il découvre ensuite un python étalé sur toute sa longueur, lequel serpent constricteur venait, visiblement, d'avalé une tortue. Sauf que la digestion aurait



Photo: Felicien Mdonga

Le python exposé par la suite comme un trophée.

mal tourné, car la tortue se serait débattue, au point de déchirer le ventre du reptile à l'aide de ses griffes. Toute chose ayant occasionné la mort du python. Manifestement, la tortue aurait pris la clé des champs après s'être libérée de l'emprise du serpent. Ce dernier a, quant à lui, été accroché à un piquet, tel un trophée à côté de la route.

MINISTERE DE LA SANTE

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE PORT GENTIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement	: 29 Mai 2021
Appel d'offres	: N°001-002-003/MS/CHRPO/AOO/2021-2023
Nom du projet	: Alimentation des malades, fourniture des médicaments et de consommables médicaux.
Source de financement	: Etat gabonais et Fonds propres de l'hôpital, exercices 2021, 2022 et 2023

1. OBJET

Le Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil lance un appel d'offres pour l'alimentation des malades, la fourniture des médicaments et de consommables médicaux.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en trois (3) lots ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : Alimentation des malades ;
- Lot n°2 : Achat de médicaments ;
- Lot n°3 : Achat de consommables médicaux.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire que d'un (1) seul lot.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de **trois cents mille (300 000) francs CFA par lot**. Ce paiement se fera

sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Centre Hospitalier Régional de Port Gentil
BP 1220- Tél. (241)077757320/ 066046562

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **20 Juin 2021 à 09 heures 00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à **un (1) million (1 000 000) de franc CFA, pour les lots n°1 et n°2 et de quatre cent cinquante mille (450 000) F CFA pour le lot n°3.**

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **20 Juin 2021 à 10heures 00** dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Régional de Port Gentil.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil

JEAN BOUNDAMA MADIYA

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME